



# Brevet Professionnel Agricole Bûcheron

Par apprentissage (Niveau 3)

## Durée de la formation

805h en centre de formation  
et le reste en entreprise

## Dates de session

Début novembre année N à fin  
juin N+1 (sur deux ans)

## Délai d'accès à la formation

Toute l'année, sous réserve de  
présenter un contrat d'apprentissage  
signé avec une entreprise d'accueil

## Lieu

CFPPA Carmejane  
Route d'Espinouse  
04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

Nouvelle formation, indicateurs  
non disponibles

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Travailler en tant que salarié dans le secteur forestier
- Acquérir des compétences techniques et de sécurité réglementaire permettant d'exercer la profession de bûcheron
- Réaliser des opérations de tronçonnage, de tri et d'empilage
- Entretien le Matériel

## MÉTIER VISÉS

- Bûcheron/bûcheronne
- Sylviculteur/sylvicultrice

## POURSUITE D'ÉTUDES

- BP Responsable de Chantiers de Bûcheronnage Manuel et de Débargage (BP RCBMD)
- BTS Gestion Forestière (BTS GF)

## CONTENU DE LA FORMATION

Unités Capitalisables (UC) d'enseignement technique et professionnel	
UC1	Développer son identité professionnelle de bûcheron
UC2	Réaliser des travaux d'abattage manuel sur un chantier de récolte de bois
UC3	Réaliser des travaux de façonnage manuel sur un chantier de récolte de bois
UC4	Réaliser des travaux manuels de débroussaillage forestier
UC5	Réaliser des travaux d'entretien courant du matériel forestier portatif
UC6	Réaliser un abattage directionnel avec une assistance mécanique

## MODALITÉS D'ALTERNANCE

Le planning de formation précise pour chaque année scolaire les semaines de formation en centre et celles en entreprise.

Possibilité de valider une ou plusieurs UC, pour plus d'informations : [https://www.francecompetences.fr/recherche\\_certificationprofessionnelle/](https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/)

### CFPPA/UFA de Carmejane

Route d'Espinouse, 04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson  
Tél : 04.92.34.60.56 - Mél : [cfppa.digne@educagri.fr](mailto:cfppa.digne@educagri.fr)  
Site Internet : <https://digne-carmejane.educagri.fr/>

## Contacts

Responsable de formation :  
Laura NICOLAS  
laura.nicolas@educagri.fr

Responsable administrative :  
Sandrine BERTRAND  
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Tél : 04.92.34.60.56

## Accessibilité

Référente handicap :  
Sandrine BERTRAND  
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel avec des cours théoriques et des mises en situation sur chantiers professionnels.

Le planning de la formation précise les périodes en centre et des périodes de stage en entreprise.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

- Evaluations orales avec support de présentation
- Évaluations en continu sur chantiers forestiers

Diplôme de niveau 3 validé par le Ministère de l'Agriculture.

## PRÉ-REQUIS ET PUBLIC VISÉ

- Etre âgé de 18 ans
- Aucun pré-requis demandé
- Tout public

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Dossier de candidature
- Entretien de motivation

## INFORMATIONS FINANCEMENT

SMIC BRUT mensuel : 1 801,80 euros au 1 <sup>er</sup> janvier 2025		
Rémunération 1 <sup>ère</sup> année		
Avant 18 ans 27% du SMIC 486,00 €	De 18 à 20 ans 43% du SMIC 775,00 €	De 21 à 25 ans 53% du SMIC 955,00 €
Rémunération 2 <sup>ème</sup> année		
Avant 18 ans 39% du SMIC 703,00 €	De 18 à 20 ans 51% du SMIC 919,00 €	De 21 à 25 ans 61% du SMIC 1099,00 €
Rémunération 3 <sup>ème</sup> année		
Avant 18 ans 55% du SMIC 991,00 €	De 18 à 20 ans 67% du SMIC 1 207,00 €	De 21 à 25 ans 78% du SMIC 1 405,00 €
Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC soit 1 801,80 euros		

L'âge limite pour conclure un contrat d'apprentissage est fixé à 29 ans.

Il n'y a pas de limite d'âge dans le cas où vous avez une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

L'apprenti(e) est exonéré de la totalité des cotisations salariales avant 29 ans. Au delà, sa cotisation sera faible (une vingtaine d'euros) sur la part de sa rémunération supérieure à 79% du SMIC.

L'apprenti(e) peut bénéficier d'aides (au logement, au permis de conduire), nous contacter pour tout renseignement.

RNCP39064  
03/02/2024

Mise à jour le 24/02/2025